

# Bayonne : les Français en ont de plus en plus marre de ces juges pourris !



Sont-ils à ce point menacés par les racailles sans honneur qu'ils doivent juger, pour rendre des jugements si souvent aussi lâches ?

Hier je soulignais le comportement inadapté à la fonction, du procureur de Besançon, considérant que le slogan de manif « un flic, une balle » n'était pas suffisamment probant quant à la volonté délibérée de tuer, pour en poursuivre l'auteur... démontrant, exemple à l'appui, que lorsqu'il s'agit d'un(e) prévenu(e) du « camp adverse », il n'est guère besoin de tant de preuves à ces indignes ... **leur intime conviction reposant immédiatement et irrémédiablement sur le simple fait, qu'il ou elle n'adhère pas son idéologie personnelle !**

D'humeur massacrate, il me faut immédiatement une autre cible de choix pour me défouler, tant sont nombreux les scandales d'une profession qui, sous couvert d'indépendance du pouvoir ... **lui servent finalement la soupe de la plus ignominieuse**

manière... en reniant la probité inhérente à leur profession... quand ce pouvoir est « à gauche toute » !

Ne poussez pas il y en aura pour tout le monde !

Aujourd'hui c'est le tour des juges pourris, dont la plupart sont adhérents à l'indigne Syndicat de la Magistrature (S.M.), lequel mériterait d'être dissout depuis longtemps.

Le sujet qui fâche (*tout rouge !*) ce jour, c'est l'indigne verdict qui vient d'être rendu sur le meurtre de **Philippe Monguillot**, conducteur de bus à Bayonne, littéralement massacré à 59 ans, en juillet 2020, par deux pourritures n'écopant que de 13 ans et 15 ans.

**Les deux compères, s'étaient pourtant acharnés sur le malheureux qui leur réclamait de porter le masque anti Covid ; lui assénant pas moins de violents coups de pieds à la tête pendant 1'41... l'un des meurtriers ayant carrément dit « on va te finir » ...**

***Laissé en état de mort cérébrale à côté de son véhicule, il avait succombé après cinq jours de coma à l'hôpital.***

Et bien que cela ait été clairement consigné, cela n'a pas empêché en 2022, la juge d'instruction d'écarter la qualification de « meurtre aggravé » défendue par le parquet de Bayonne, le requalifiant en « **violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner** ».

En 2022 **Véronique Monguillot** exprimait son incompréhension à ce propos !



Fdesouche.com est une revue de presse ✓

@F\_Desouche



Véronique Monguillot : "Je veux rendre justice à mon mari mort sous les coups (...) L'un des meurtriers a dit "On va te finir". C'est écrit noir sur blanc. La requalification est complètement contradictoire par rapport au dossier d'instruction"



De Le Figaro 🇫🇷

10:45 PM · 24 juin 2022

Les deux hommes sont en revanche **jugés par la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques** car ils se trouvent **tous les deux en état de récidive légale** à cause de condamnations délictuelles antérieures.

Comme toujours, des récidivistes, que le scandaleux laxisme de notre prétendue justice encourage, puisque beaucoup trop de « juges rouges » s'en tiennent à de simples « rappels à la Loi » face à de vrais meurtriers... quand par ailleurs elle est d'une férocité inadmissible pour de simples contrevenants dès lors qu'ils ne partagent pas leurs délires idéologiques !

Quelques jours avant le procès, la veuve voulait encore croire en la justice de son pays...

<https://www.dailymotion.com/video/x80lvo2>

Mais finalement, rien ne pourra adoucir la cruauté du deuil, bien au contraire, après la déception éprouvée par la veuve et ses trois filles, à l'énoncé du verdict des deux ordures, âgés chacun de 25 ans, condamnés respectivement à 13 et 15 ans.

Car avec l'éternel jeu des remises de peine, il est à craindre qu'aucun des deux ne fera le temps de ce si magnanime verdict... et qu'ils seront libre bien avant, n'ayant sans doute rien appris de la tragédie en ayant vécu une « peine » relativement douce, par comparaison avec le bagne qu'ils auraient mérité !

<https://twitter.com/BFMTV/status/1705073200344764489?>

<https://www.fdesouche.com/2023/09/27/bayonne-un-conducteur-de-bus-en-etat-de-mort-cerebrale-apres-avoir-ete-sauvagement-tabasse-par-une-bande-de-jeunes/>

Mais si ce verdict est déjà scandaleusement minable en soi, il est encore plus rageant d'y comparer ceux rendus par ces juges de plus en plus pourris, lors d'autres précédentes tragédies !

Souvenez-vous qu'en 2018 **Esteban Morillo** (*déclaré skinheads d'extrême droite*) a été **condamné à 11 ans de prison**, pour avoir tué en 2013 **d'un unique coup de poing, Clément Méric, jeune crapule antifasciste de 18 ans**, qui avait provoqué Estéban et ses mis... contrairement aux infos inverses énoncées par la chine dite publique France 3 !

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/aisne/proces-clement-meric-axonais-esteban-morillo-condamne-11-ans-prison-1541122.html>

**Souvenez-vous de Philippe Fourny** agriculteur à Nantes, qui, excédé d'avoir été **cambriolé une dizaine de fois**, a tué son cambrioleur, qui s'enfuyait devant lui, avec son butin,

refusant de s'arrêter.

**Le procureur Bonhomme a demandé contre lui 12 ans de prison, et les a obtenus. La vie de cet homme, qui a travaillé durement toute sa vie, est foutue. Alors qu'il n'a fait que défendre ses biens. Ordures !**

Ecrivait à l'époque **Martin Moisan**.

<https://ripostelaique.com/luc-fournie-condamne-definitivement-a-10-ans-de-prison-pour-avoir-tue-son-voleur-ordures.html?>

**Souvenez-vous de Luc Fournié**, ce buraliste de Lavour, dans le Tarn, qui avait tué son jeune cambrioleur de 17 ans avec son fusil de chasse.

*Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2009, Jonathan Lavignasse et son complice s'introduisent dans le bar du Pont Saint-Roch par une fenêtre dont ils ont scié les barreaux les jours précédents. Luc Fournié avait prévenu la gendarmerie qui avait promis de mettre le quartier sous surveillance.*

*Il scotche les barreaux sciés. Mais l'homme a peur. Depuis des années, il vit en vase clos, dans un appartement situé à l'étage du bar avec sa mère de 86 ans et sa sœur. Persuadé que les voleurs reviendront, il installe un lit de camp, près du comptoir, et s'arme d'un fusil de chasse. Il bricole une alarme avec un fil de pêche tendu entre une chaise et une table.*

*Ce lundi 14 décembre 2009, à 2 h du matin, il entend un bruit. Les deux ados viennent de casser une vitre. Il monte chercher son fusil, puis redescend dans le noir. Il patiente. Les deux jeunes cambrioleurs butent sur le fil tendu. Luc Fournié ouvre le feu sur Jonathan touché mortellement. Le cafetier enjambe son corps et tire une seconde fois sur le complice qui réussit à s'enfuir. La balle se loge dans le mur.*

**Mais la légitime défense lui sera refusée, et ne seront retenus que le guet-apens et la préméditation... ce qui lui vaudra 10 ans de prison !**

En février 2021 il est libéré, pour bonne conduite, sous bracelet électronique.

<https://www.ladepeche.fr/2021/02/16/libere-de-prison-le-cafeti-er-de-lavaur-qui-avait-tue-un-jeune-voleur-portera-un-bracelet-electronique-9377133.php>

Il est donc parfaitement évident que cette justice indigne, fonctionne plus que jamais « à deux vitesses » en fonction des individus jugés... puisque, face à de vrais sauvages, ayant parfois tué à plusieurs reprises, « *connus des services de police et de justice* » selon le refrain bien connu, le verdict est souvent clément, faisant toujours état de circonstances atténuantes... notamment quand ce sont des « importés ».

Alors qu'à l'inverse quand ce sont des citoyens lambda, au casier judiciaire vierge et n'affichant pas un amour immodéré pour les racailles, les juges se déchainent lors dans des verdicts hors normes, comparés à leur grande mansuétude à l'égard de vrais dangers publics !

Et pour **ces juges-là**, (*car d'autres savent faire honneur à leur profession*) pourquoi ne pas brandir des pancartes avec l'inscription tolérée : Un juge inique, une balle » !

On y réfléchit et on en reparle ?

**Josiane Filio**, au nom de la Liberté d'expression